



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SUBMISSION À :**  
Module de réception des soumissions de l'Agence  
Parcs Canada  
Service national de passation de marchés

Courriel de soumission :  
[pc.receptiondessoumissions@canada.ca](mailto:pc.receptiondessoumissions@canada.ca)

Les soumissions ne peuvent pas être acceptées si elles sont envoyées par courriel à toute autre adresse courriel que l'adresse courriel du Module de réception des soumissions de l'APC.

La taille des fichiers est limitée à 25 mégaoctets par message dans le système de courriel de l'APC. Les courriels contenant des liens vers les documents de soumissions ne seront pas acceptés

## RÉVISION 003 À UNE DEMANDE DE PROPOSITION

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de demeurent les mêmes.

**Bureau de distribution :**  
Agence Parcs Canada  
Service national de passation de marchés  
Cornwall, ON

<b>Sujet :</b> Expérience du visiteur pour la nouvelle porte d'entrée de la Rouge – planification, conception, fabrication et installation	
<b>N° de l'invitation :</b> 5P300-20-0005/A	<b>Date :</b> 8 septembre 2020
<b>N° de modification :</b> 003	
<b>N° de référence du client :</b> S/O	
<b>N° de référence de SEAG :</b> PW-20-00922248	
<b>L'invitation prend fin :</b> <b>At - à :</b> 14h00 <b>On - le :</b> 14 septembre 2020	<b>Fuseau horaire</b>  HAE
<b>F.A.B. :</b> <b>Plant - Usine :</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination :</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other - Autre :</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Adresser toutes demande de renseignements à :</b> Laura Lowson	
<b>N° de telephone :</b>  343-585-2754	<b>Courriel :</b>  laura.lowson@canada.ca
<b>Destination des biens, services, et construction :</b> Voir dans la présente	
<b>À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE</b>	
<b>Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :</b>	
<b>Adresse :</b>	
<b>N° de telephone :</b>	<b>N° de télécopieur :</b>
<b>Nom de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur</b>	
<b>Signature :</b>	<b>Date :</b>

Modification 003 vise à répondre aux questions des soumissionnaires.

### Questions et réponses

- Q1.** Est-ce la firme Brook McIlroy et Entro est autorisée à soumissionner sur le projet ?  
**R1.** Oui. Veuillez vous référer à l'amendement no.1, Section B : Questions et réponses, R8.
- Q2.** Est-ce que la firme de conception de l'expérience du visiteur aura accès aux estimations de coûts effectués par la firme d'architecture et d'ingénierie afin de s'assurer qu'il n'y aura pas de doublons dans la description des travaux.  
**R2.** Oui, il est prévu que la firme de conception de l'expérience du visiteur aura accès aux estimations des coûts de construction préparés par la firme d'architecture et d'ingénierie et vice versa. Les deux entreprises doivent coordonner la répartition des travaux et des coûts afin d'éviter les chevauchements. Voir l'appendice E – Précision de la répartition du travail entre les contrats parallèles.
- Q3** Est-ce que l'inflation ou l'indexation des coûts doit être incluse dans les estimations de coûts classe D, C, B et A.  
**A3** Oui, les estimations de coûts doivent inclure des provisions relatives à l'inflation ainsi que les contingences appropriées.
- Q4** Est-ce que les membres de l'équipe de conception de l'expérience du visiteur peuvent également soumissionner pour le projet d'architecture et d'ingénierie ?  
**A4** Oui. Veuillez vous référer à l'amendement no.1, Section B : Questions et réponses, R3.
- Q5** 7.7.3 Calendrier des étapes : Est-il possible de recevoir des paiements intermédiaires entre les paiements d'étapes mentionnés dans la clause 7.7.3 et cela peut-il être négocié lors de l'attribution du contrat ?  
**A5** Oui, le calendrier des étapes sera discutée lors de l'attribution du contrat et doit être confirmée dans le cadre de la stratégie et calendrier de mise en œuvre du projet (Voir annexe A, section 4.1, Ventilation détaillée des coûts selon la base de paiement.)
- Q6** 3.3.4 Stratégie de consultation : Veuillez fournir des informations plus précises sur la date, le lieu et le format des 5 réunions communautaires hors site avec les membres du CCPN. Veuillez également indiquer le format de l'engagement du public et si cela implique de participer à des réunions en face à face, à des conseils municipaux, etc. ou si ces réunions peuvent être organisées de manière virtuelle.  
**A6** Les dates pour les ateliers d'engagement avec les Premières Nations n'ont pas encore été confirmées, car elles dépendront de la disponibilité de toutes les parties concernées. La situation entourant la COVID-19 évolue rapidement, par conséquent les formats de réunion appropriés, y compris les plateformes virtuelles, seront déterminés au cas par cas. Veuillez vous référer à l'amendement 001, section B : Questions et réponses, R6.
- Q7** 3.3.6 Images : L'entreprise de conception de l'EV sera responsable de la conception/réalisation vidéo mais pas de la production qui, si elle est nouvelle, doit être achetée par le biais de l'arrangement en matière d'approvisionnement de Services publics et Approvisionnement Canada. Cela empêchera-t-il le consultant en médias numériques de fournir du contenu vidéo dans le cadre de la fourniture de contenu de conception-construction ? Le point 4.0 exige que la firme de conception de l'expérience du visiteur fournisse du multimédia.  
**A7** L'arrangement obligatoire en matière d'approvisionnement pour les services de production audiovisuelle de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) décrit les services de production vidéo comme suit :
-

---

*1.2.1 Les services de production vidéo incluent la manipulation de séquences ou d'une vidéo existante dans laquelle le résultat final est une vidéo d'action réelle ou une vidéo d'animation. La manipulation de vidéos peut consister en montage, voix-off, musique, sous-titrage, sous-titrage, animation / graphique, etc.*

*Les productions vidéo pourraient avoir les objectifs suivants : informations, éducation, marketing promotionnel, sensibilisation, recrutement, documentaire, exemples de réussite, programmes de formation et pédagogiques.*

*Dans la majorité des cas, le contractant sera tenu de produire une production complète. Toutefois, il arrivera parfois que seules des parties de la production seront demandées. Par exemple: seulement une prise de vue ou l'adaptation d'une vidéo existante dans une autre langue (Contrôle de version). De plus, la vidéo devra peut-être être produite et diffusée sur divers supports.*

Le contrat de conception de l'expérience du visiteur clé en main peut inclure des exigences pour de tels services de production vidéo ; si tel est le cas, ceux-ci devront être retenus dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement de SPAC mentionné ci-dessus. D'autres éléments et installations d'exposition audiovisuelle tels que des expériences multimédias, des activités interactives, des jeux, etc., dont le produit livrable n'est pas une vidéo standard, font partie de la portée du présent contrat.

- Q8 Le matériel audiovisuel doit-il être inclus dans le budget de l'EV et doit-il être acheté par le fabricant de l'EV ?
- R8 Oui, le matériel et l'équipement audiovisuel doivent être inclus dans le budget de l'EV et achetés par le fabricant de l'EV, à moins d'indication contraire de l'APC.
- Q9 4.1.2 Rapport de conception VE : 5# réunions hors site sont nécessaires. Dues aux mesures sanitaires associées à la COVID-19, ces réunions peuvent-elles avoir lieu à distance par le biais de communications sur le web ? Si les frais de déplacement doivent être inclus, pouvez-vous indiquer le lieu exact des réunions en Ontario et au Québec ?
- R9 En ce qui concerne les préoccupations relatives à la COVID-19, veuillez vous référer à l'amendement 001, section B : Questions et réponses, R6.

Pour ce qui est des besoins éventuels en déplacement, nous avons prévu cinq jours de visites communautaires hors site, en considérant que les réunions avec les Premières Nations qui sont géographiquement proches pourraient être combinées en une seule journée. Veuillez consulter le lien suivant pour en savoir plus sur les dix Premières Nations qui composent notre cercle consultatif des Premières Nations, ainsi que sur leur situation géographique :

<https://www.pc.gc.ca/fr/pn-np/on/rouge/info/partenaires-partners/indigene-indigenous>

- Q10 À la page 69, vous indiquez les dessins d'atelier de décembre 2022 à 2024. Pourraient-ils être révisés de mai 2023 à décembre 2024, car le dossier de design détaillé à 100 % n'est pas complet avant mai 2023 ?
- R10 Oui, désolée pour la faute de frappe (dans la version anglaise seulement). On aurait dû lire janvier 2023 à décembre 2024. Notez que tout élément qui devra être mis en œuvre par l'entrepreneur général dans le cadre de l'appel d'offres pour la construction devra être détaillé à l'avance pour son intégration.
- Q11 10.6 Coordination avec les sous-consultants: Pouvez-vous préciser quels sont les consultants spécialisés retenus par Parcs Canada avec lesquels l'entreprise de conception de l'expérience du visiteur devra coordonner ses services.

- R11 Tous les consultants spécialisés retenus par Parc Canada seront gérés par ces derniers, toutefois certains éléments devront être coordonnés avec la firme de conception de l'expérience du visiteur afin d'assurer une intégration harmonieuse. Veuillez vous référer à l'Appendice D - Coordination des travaux de la firme d'architecture et de la firme d'expérience du visiteur, colonne « Travaux connexes (par Parcs Canada) ».
- Q12 10.8 Respect des codes : Oui, le consultant en architecture et ingénierie sera responsable de l'obtention de tous les permis de développement et de construction requis. La firme de conception de l'expérience du visiteur sera chargée de s'assurer que toutes ses conceptions sont conformes aux codes (y compris la nouvelle version du Code national du bâtiment du Canada prévue pour fin 2020).
- R12 Oui, le consultant en architecture et ingénierie sera responsable de l'obtention de tous les permis de développement et de construction requis. La firme de conception de l'expérience du visiteur sera chargée de s'assurer que toutes ses conceptions sont conformes aux codes (y compris la nouvelle version du Code national du bâtiment du Canada prévue pour fin 2020).
- Q13 Pouvez-vous expliquer ce que vous entendez par : « Ce projet exige que la firme de conception de l'EV elle fournisse une rédaction interprétative dans les deux langues et non une simple traduction d'une langue à l'autre. Il s'agit de s'assurer que le contenu est communiqué efficacement dans les deux langues officielles ». Suggérez-vous qu'une partie de l'interprétation sera assurée en anglais, et l'autre en français ? Ou suggérez-vous que le texte d'interprétation original soit composé, de façon parallèle en anglais et en français ? Si oui, comment envisagez-vous de réconcilier ces deux écritures ? Si une langue n'est pas véritablement une traduction de l'autre, comment remplissez-vous la lettre de la Loi sur les langues officielles ? Veuillez préciser cette exigence.
- R13 L'objectif est de s'assurer que l'essence et l'intention interprétatives de tous les textes sont transmises de manière égale dans les deux langues officielles, conformément au principe de « l'égalité réelle des langues officielles » qui tient compte des différences linguistiques. Nous nous engageons à assurer une qualité de contenu égale dans les deux langues officielles et reconnaissons que le même produit/service peut être fourni de manière différente à chaque groupe linguistique. Veuillez vous référer à ce lien pour plus d'informations : <https://www.clo-ocol.gc.ca/sites/default/files/bi-egalite-reelle2.pdf>
- Q14 En ce qui concerne les langues autochtones, savez-vous combien de langues pourraient éventuellement figurer sur un même panneau ou sur une même enseigne ?
- R14 En collaboration avec nos partenaires autochtones, l'inclusion des langues autochtones dans le contenu interprétatif sera discutée plus en détail lors de la phase de conception.
- Q15 Parcs Canada a-t-il défini l'essence du lieu pour le parc ?
- R15 Oui, « l'essence du lieu » a été élaborée pour l'ensemble du parc dans le cadre d'une analyse du marché du tourisme, laquelle sera mise à disposition lors de l'attribution du contrat. Veuillez vous référer à la diapositive « Essence du lieu » incluse dans la présentation PowerPoint de la conférence des soumissionnaires pour le descriptif.
- Q16 Est-ce que le proposant devra respecter la version préliminaire du cadre thématique existant, ou sera-t-il en mesure de proposer des modifications ou des remplacements ? Pouvez-vous partager la version préliminaire du cadre thématique dès maintenant ?
- R16 La version préliminaire du cadre thématique est une ébauche de formulation des thèmes pour l'ensemble du PUNR. La portée du contrat de l'expérience du visiteur comprendra l'élaboration d'un plan d'interprétation et d'une approche thématique spécifiques à la Porte d'entrée de la Rouge. Le cadre thématique existant est de nature préliminaire et les suggestions de modifications et de développement concernant le projet de la Porte d'entrée de la Rouge seront les bienvenues. La version préliminaire sera fournie lors de l'attribution du contrat.
-

- 
- Q17 Les œuvres d'art autochtones (tel que décrit à la page 54, section 3.3.5 et page 28 \*partie du critère d'évaluation 7c), l'art et les structures seront-ils achetés par la firme de conception de l'expérience du visiteur? Pouvez-vous préciser ce que vous entendez par « stratégies d'achat autochtones ».
- R17 En consultation avec l'APC et le CCPN, la firme de conception de l'expérience du visiteur pourra sous-traiter directement avec des fournisseurs autochtones. L'APC s'est engagé à explorer toute sortes d'opportunités d'approvisionnement avec les Premières Nations tout au long du projet.
- Q18 Est-ce que les CV peuvent-ils être inclus dans une annexe au-delà des 7 pages prévues pour le critère O1 afin de présenter les qualifications de l'ensemble de l'équipe du projet ?
- R18 Toute page dépassant le maximum de 7 pages sera supprimée et ne sera pas considérée pour l'évaluation.
- Q19 Avez-vous une idée de la quantité et des types d'expériences multimédias que vous aimeriez avoir au niveau de l'expérience du visiteur ?
- R19 Les discussions relatives à la quantité et aux types d'expériences envisagés auront lieu suite à l'attribution du contrat lors des ateliers de conception intégrée et des séances d'engagement.
- Q20 Pouvez-vous décrire, en référence à d'autres expositions que vous avez vues, les types d'expériences médiatiques qui vous enthousiasment ? Qu'est-ce qui fonctionne bien ou pas bien ? (par exemple : les théâtres, les kiosques interactifs, les projections expérientielles, les expériences immersives, etc.)
- R20 Veuillez vous référer au document « Source d'inspiration pour le design ». D'autres discussions relatives au type et à la nature des expériences auront lieu après l'attribution du contrat au cours des ateliers de conception intégrée et des séances d'engagement.
- Q21 Selon la section 3.3.6, nous comprenons que la firme de conception de l'expérience du visiteur sera responsable de la conception/réalisation vidéo, mais pas de la production. Ensuite, la section 4.0 précise que la firme de conception de l'EV doit fournir des services professionnels pour la conception finale, les détails, la fabrication, l'expédition, l'assemblage, l'installation et la formation pour le fonctionnement de tous les éléments expérientiels, y compris tout le matériel et les logiciels audiovisuels. Cela signifie que les services de la firme de conception de l'EV comprennent l'installation de la production vidéo produite par d'autres. Est-ce exact ?
- R21 Oui. Si la conception approuvée de l'expérience du visiteur comprend la présentation d'une vidéo, la firme de conception de l'expérience du visiteur est responsable de la conception, la fabrication et l'installation de tous les éléments. Il peut s'agir d'une vidéo existante fournie par l'APC ou un partenaire, ou d'une nouvelle vidéo que la firme de conception de l'EV conçoit et dirige pour la production par l'intermédiaire de l'APC et de l'arrangement en matière d'approvisionnement de SPAC.
- Q22 ) La section 4.0 précise que la firme de conception de l'expérience du visiteur doit fournir des services professionnels pour la conception finale, les détails, la fabrication, l'expédition, l'assemblage, l'installation et la formation pour l'exploitation de tous les éléments expérientiels, y compris tout le matériel et les logiciels audiovisuels. Ensuite, la section 4.15 stipule que l'entreprise de conception de l'expérience du visiteur doit s'assurer que toutes les couches et composantes expérientielles fonctionnent correctement, y compris les composantes numériques interactives conçues par des professionnels, comme le prévoit le dossier de design détaillé approuvé.  
Veuillez confirmer que cela signifie que, bien que la firme de conception de l'expérience du visiteur ne produise pas la vidéo pour ce projet, elle produit les composantes numériques interactives. (Note : nous notons également que la section 5.1 indique que le budget de la firme de conception de l'expérience du visiteur doit inclure tous les coûts de développement
-

- audiovisuel et de média numérique, les logiciels et équipements associés aux composantes expérientielles.)
- R22 Oui. Les expériences multimédias, expérientielles et interactives font partie du contrat de l'entreprise de conception de l'EV, y compris la conception, la fabrication et l'installation.
- Q23 Comment interpréteriez-vous le rôle du responsable du développement du contenu? Plutôt comme scénariste ou plutôt comme chercheur ?
- R23 Le responsable du développement de contenu dirigera et supervisera le développement d'un récit percutant et cohérent pour la Porte d'entrée de la Rouge. Il supervisera le développement des concepts expérientiels, de la stratégie de contenu, des plans d'interprétation, de l'élaboration du contenu, des scénarios de contenu, de la recherche et de la rédaction, de la création de matrices de contenu, ainsi que de la gestion de la recherche d'images, des licences et des actifs numériques. Le responsable du développement du contenu travaille en collaboration avec l'équipe de design pour identifier, collecter et organiser les besoins en contenu pour la création d'expériences physiques et numériques pour les visiteurs.
- Q24 Comment interpréteriez-vous le rôle du responsable des médias numériques? Plutôt comme un concepteur multimédia ou plutôt comme un rédacteur/éditeur?
- R24 Le responsable des médias numériques supervisera la direction créative et la coordination de tous les éléments multimédias des installations et des éléments interactifs de l'expérience du visiteur, y compris, mais sans s'y limiter, la vidéo, l'animation générée par ordinateur, la projection de lumière, la réalité augmentée et la technologie audio.
- Q25 Comme nous avons un maximum de 7 pages pour présenter tous les CV de notre équipe, pouvons-nous utiliser des versions succinctes de ces CV et inclure la version complète en annexe ?
- R25 Toute page dépassant le maximum de 7 pages sera supprimée et ne sera pas évaluée. Dans les 7 pages, vous pouvez organiser l'information comme vous le souhaitez pour mettre en évidence l'expérience pertinente de chaque membre de l'équipe que vous proposez ainsi que les informations connexes pertinentes à l'appui du critère d'évaluation C1.
- Q26 En ce qui concerne le critère C3, devons-nous joindre le scénario lui-même de l'exemple que nous décrivons au point 3a ?
- R26 Concernant C3 - Critères d'évaluation technique pour l'exemple du cadre interprétatif/thématique, les critères d'évaluation 3a et 3b se rapportent au même exemple. Dans le cadre de l'exemple fourni, le soumissionnaire est tenu de fournir une brève description qui comprend les objectifs, le public visé et un aperçu de la manière dont le scénario a été élaboré. L'ajout du contexte sera utile pour aider les évaluateurs à évaluer les exemples. Veuillez respecter le maximum de 3 pages.
- Q27 Section O1 - Nous avons quelques membres d'équipe supplémentaires que nous aimerions inclure dans notre équipe. Est-il possible d'augmenter la limite de pages au-delà de 7 pages pour les personnes supplémentaires ?
- R27 Veuillez vous référer à la réponse R25 ci-dessus
- Q28 Section O6 - Nous avons un projet qui, en raison de Covid-19, a vu sa date d'ouverture reportée d'un an soit jusqu'en 2021. Cependant, tout le traitement et le contenu de la conception expérientielle sont complétés — ils ne sont tout simplement pas installés. Est-il possible d'utiliser ce projet sans être pénalisé ?
- R28 Oui, ce serait un exemple admissible pour le critère O6.

**LES AUTRES CONDITIONS NE CHANGENT PAS.**

---